L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureau: 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 17 JUIN.

FEUILLETON.

LES

INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

SECONDE PARTIE.

PASSE-PARTOUT.

XXVIII.
EPILOGUE.
(Suite et fin.)

Filoche avait détaché le *lasso*, placé au pommeau de sa selle; après l'avoir roulé dans sa main, il le lança sur une énorme branche du madrona, situé environ à une vingtaine de pieds de terre.

Le lasso, passa par-dessus la branche et son extrémité retomba de l'autre côté.

La pierre sur laquelle on avait assis le métis se trouvait au pied même de l'arbre. Marcos fumait toujours.

Filoche amena l'extrémité du lasso à lui et passa le nœud coulant autour du cou du condamné; puis, retirant de dessous sa selle une large pancarte préparée à l'avance, il la lui attacha sur la poitrine. La pancarte portait cette mention en anglais, en français et en espagnol:

Marcos Praya,
Voleur et assassin.

—C'est fait, dit Filoche en se redressant.

Le métis leva la tête, et jetant un long et triste regard sur la comtesse, qui le fixait avec égarement:

—Pauvre Hermosa, murmura-t-il, que deviendra-t-elle maintenant?

Et il poussa un douloureux soupir.

Ce fut tout.

Ces quelques paroles résumaient sa vie entière, il avait vécu pour elle, il mourrait pour elle et la plaignait de rester seule et privée de son dévoué défenseur.

—Hisse! commanda le capitaine d'une voix sourde.

Les sept hommes s'étaient silencieusement rangés en demi-cercle devant l'arbre, pour assister à l'œuvre de justice.

Filoche hissa.

—Que Dieu te pardonne tes crimes! dirent les juges d'une seule voix.

Un sourire de dédain plissa les lèvres du métis, qui lança une dernière bouffée de tabac. Tout à coup ce sourire s'effaça, et son visage prit une expression de rage impossible à rendre.

Un cavalier venait d'entrer dans la clairière. En s'apercevant de ce qui se passait, il s'était jeté à bas de son cheval, et tout courant, il venait aider Filoche à hisser le misérable Marcos Praya.

—Yann Mark! s'écria le capitaine avec une surprise joyeuse.

C'était en effet le brave Breton.

Lorsque le condamné fut hissé jusqu'à la hauteur de la branche, Filoche amarra le lasso à la pierre même qui avait servi de siége au pauvre diable.

L'agonie du métis fut courte: elle dura à peine deux minutes. Hermosa y assistait sans la voir.

Lorsque les aventuriers furent bien certains de sa mort, ils s'éloignèrent de l'arbre et se préparèrent à monter à cheval; mais le capitaine les arrêta d'un geste, et s'adressant au Breton:

—Te voilà enfin, lui dit-il, où vas-tu, Yann?

—Nulle part maintenant, capitaine, je vous cherchais

—Edmée?

—Saine et sauve, au milieu d'amis dévoués, respectée comme une reine.

—Dieu soit béni! s'écria le capitaine avec un élan de reconnaissance. Dis-moi ce qui s'est passé!

—Ce ne sera pas long, capitaine.

—Tant mieux, mon gars, parle vite.

Les aventuriers se groupèrent curieusement autour du Breton, sans plus songer au métis que s'il n'avait jamais existé.

La comtesse ne quittait pas le cadavre des yeux et elle murmurait à voix basse:

—Mon enfant! mon enfant!

Ce fut toute l'oraison funèbre de ce dévoué serviteur qui avait nom Marcos Praya!

—Lorsque Mme de Casa Real, commença le Breton, eut reconnu notre demoiselle, je compris que je devais me méfier; cependant je ne voulais pas m'échapper avant de savoir ce qu'elle avait l'intention de faire de nous; j'étais convaincu que notre demoiselle ne me trahirait pas; j'étais, à moins d'un hasard impossible à prévoir, à peu près tranquille sur son compte. Je continuai donc paisiblement mon service dans la maison. Les choses allèrent bien pendant deux jours; rien de nouveau; j'enrageais. Hier, vers trois heures de l'après-midi, la comtesse s'enferma dans sa chambre à coucher avec le comte de Manclerc et le coquin qui pend là haut comme un fruit mûr. Je dis: Bon! il y a quelque chose! Les murs ne sont pas bien solides, vous le savez, dans Sidney Cove; ils sont faits de vieilles planches de navires trouées comme des écumoires. J'appliquai mon œil d'abord, et mon oreille ensuite, à l'un des trous; la conversation était parfaite. Elle disait: Vous partirez à sept heures du soir, le beau rouge viendra au-devant de vous jusqu'à la *canada* (ruisseau) des Lilas. Vous lui remettrez la péronnelle,—c'est ainsi qu'elle nommait notre maîtresse,—il l'emmènera. L'affaire est arrangée entre nous depuis hier. (En effet, la veille, la comtesse était demeurée absente pendant toute la journée.) Elle deviendra la femme d'un chef indien, ajouta-t-elle en riant, elle n'aura pas à se plaindre, puis vous reviendrez, et tout sera fini, pour elle, du moins.

—Oh! pas de pitié pour toi! s'écria le comte en jetant un regard sur la comtesse, qui n'avait pas changé de position. Continue, Yann.

—J'en avais entendu assez, capitaine; je me rendis au corral, je *lassai* mon cheval, je le sellai, je pris mes armes et je partis, sans dire, bien entendu, adieu à personne. Je ne savais pas où se trouvait la *canada* des Lilas, mais je m'en inquiétai peu. Ce fut ce qui arriva. Je me blottis dans un fourré et j'attendis. Vers huit heures, j'entendis un bruit de chevaux; il faisait clair encore, je regardai; le comte et Marcos arrivaient, notre demoiselle était entre eux deux. Ils s'arrêtèrent presque en face de moi. "Il était temps! dit le comte, voilà notre homme qui arrive là bas avec une dizaine de ses compagnons." Je tournai les yeux dans la direction qu'il indiquait, c'était vrai, capitaine.

—Descendez, mademoiselle, dit le comte.

Mlle Edmée obéit. Elle ne daignait pas leur parler. Je n'avais pas un instant à perdre; des que je la vis à terre, mon sang ne fit qu'un tour, je m'élançai hors du fourré et je tirai deux coups de revolver, en criant de toutes mes forces:

—A moi! à moi! comme si nous avions été plusieurs.

Le comte tomba, je lui avais traversé la cuisse. Quant à Marcos, que ma seconde balle avait effleuré, il n'attendit pas son reste, il tourna bride et s'enfuit ventre à terre, croyant que j'étais une centaine d'hommes à moi tout seul.

Je ne m'occupai pas de lui; je m'élançai au secours de notre demoiselle, en ce moment, les Indiens arrivaient. Je poussai un cri de joie, j'avais reconnu leur chef, c'était l'Epervier.

—Oh! que je lui rends grâces! s'écria le capitaine, où est-il? où est Edmée, ma chère Edmée? Mon Dieu! c'est un miracle?

—C'est ce que j'ai pensé! Les Sioux sont campés à deux lieues d'ici tout au plus, dans la clairière, ils n'osent pas trop s'approcher de la ville.

—C'est juste.

—Alors, je me suis chargé de vous aller chercher, capitaine, et me voici.

Merci, mon brave gars; tu es un vrai Breton.

Toutes les mains se tendirent spontanément vers le digne garçon, honteux de tant d'honneur.

—Et Edmée? reprit encore le capitaine

—Oh! elle est respectée et choyée comme une reine. Je n'en dirai pas autant du comte, par exemple, je crois qu'il file un mauvais coton.

Sa blessure est mauvaise?

S'il n'y avait que cela, capitaine, non. L'Epervier est furieux contre lui; il a juré par le Wacondah....—il paraît que c'est son dieu,—qu'il lui réglerait son affaire, ainsi qu'à la comtesse, s'il pouvait réussir à mettre la main sur elle.

—Ah! fit le capitaine en jetant sur Mme de Casa Real un sourire d'une expression étrange.... Bien! voilà qui vaut mieux!

—Notre demoiselle a eu beau intercéder en faveur de l'ennemi vaincu, c'est comme si elle avait chanté, les Peaux-Rouges n'entendent pas de cette oreille, au moment où j'ai quitté le camp, je crois qu'on s'occupait de préparer le supplice du prisonnier.... et je crois aussi qu'il aura bien de l'agrément!

—A cheval, messieurs! commanda le capitaine et en route. Tu nous guideras, n'est-ce pas, Yann?

—Oui, capitaine.

—Aide Filoche à remettre Mme de Casa-Real sur son cheval.

Le Breton obéit.

—Elle a donc été pincée, à la fin? dit-il à Filoche. C'est pas malheureux.

—Oui, mais il faisait chaud! répondit celui ci en clignant de l'œil.

—Bon! tu me conteras cela. Pauvre femme! fit-il ironiquement.

On partit ventre à terre.

Une heure après, on atteignait le camp des Sioux.

Les Sioux s'étaient établis dans une clairière de la forêt, sur le bord même du Sacramento.

Le comte de Manclerc attaché au pied d'un arbre, de façon à ne pouvoir faire aucun mouvement, servait de but aux couteaux des Indiens, qui, avec une adresse infernale, s'appliquaient à ne lui faire que de légères blessures.

Au moment où les aventuriers arrivaient, il écumait avec désespoir.

—Tuez-moi donc, bourreaux! tuez-moi donc, lâches!

Son supplice durait depuis trois heures, tout son corps n'était qu'une plaie.

L'Epervier, en apercevant les étrangers, s'élança le visage riant, à leur rencontre, pour les faire assister la bienvenue.

—C'est la jeune fille, chef? lui demanda le capitaine qui ne voyait pas Edmée et qui se cherchait qu'elle.

—L'Etoile du Matin est bonne! répondit le chef sioux, ce n'est pas une femme indienne! la vue du sang lui répugne. L'Epervier lui a construit un *calli* (hutte) à deux portées de flèche du camp, pour qu'elle n'entende pas les cris de ce chien peureux! ajouta-t-il avec un accent de mépris intraduisible.

—Je sais où est la demoiselle, dit le Breton. Je vais la prévenir.

—Va, mon gars, mais retiens-la jusqu'à ce que tout soit fini.

—Soyez calme, capitaine. Je n'ai pas de goût non plus pour ces charcutages-là, moi, répondit le Breton.

Et il disparut dans la forêt.

Mes frères pâles s'asseoiront au feu d'un chef et fumeront le calumet avec lui, dit le guerrier peau-rouge.

—Avec plaisir, chef; vous nous faites honneur.

—Que mes frères me suivent.

L'Epervier n'abrégera-t-il pas le supplice de ce misérable? dit le capitaine, en désignant d'un air de pitié le comte de Manclerc, qui se tordait comme un serpent contre l'arbre auquel il était attaché à la grande joie des Indiens.

—Que ce chien qui pleure lâchement comme une vieille femme comanche! dit le Sioux avec mépris, non, il mourra au coucher du soleil.

Mais ses tortures sont atroces.

Il ne souffre pas assez encore pour le mal qu'il a voulu faire.

Le capitaine comprit qu'il était inutile d'insister; il se résigna.

Tout à coup le chef sioux poussa un cri terrible; il venait d'apercevoir la comtesse de Casa Real, assise sur l'herbe et gardée par Filoche.

—Ah! chienne! s'écria-t-il en lui jetant un regard féroce, attends! attends! c'est le Wacondah qui t'a conduite ici!

Et avant que les aventuriers, muets de surprise, songeassent à le retenir, il s'élança vers le comte de Manclerc avec la rapidité d'une antilope, il saisit le prisonnier par sa chevelure, brandit son couteau autour de sa tête et le scalpa. Le comte de Manclerc poussa un cri horrible, auquel les Sioux répondirent par un hurlement de joie, et l'Epervier revint en courant vers Mme de Casa Real. Il brandissait à sa main la chevelure sanglante du prisonnier.

—Chienne des visages pâles, s'écria le chef, en secouant la malheureuse femme par les épaules, tiens, voilà le prix de tes crimes.... L'E pervier ne tue pas les femmes.... il les punit sans les frapper.... Tiens! et il lui jeta la chevelure sanglante au visage.

La malheureuse femme se leva toute droite; ses yeux lancèrent d'une façon épouvantable; elle éclata en un rire strident, et comparant sa chevelure à celle du comte, elle la pressa sur sa poitrine en souriant d'une voix qui n'a vait plus rien d'humain:

—Mon enfant! ah! le voilà enfin...... le voilà, c'est lui!

Elle retomba alors sur l'herbe et se mit à bercer ce horrible trophée, en chantonnant à demi-voix de ces douces chansons créoles avec lesquelles les femmes de ces pays endorment leurs nourrissons.

Les aventuriers poussèrent une exclamation d'horreur.

La comtesse Hermosa de Casa-Real était folle!

—Le Wacondah l'a transportée dans la terre des Esprits! dit le chef avec stupeur.

—Ah! s'écria le capitaine en la regardant douloureusement, Dieu l'a trop punie!

—Non, reprit le colonel, elle ne souffre plus maintenant.

La folie de la comtesse la sauvait de la barbarie indienne; elle était sacrée pour les peaux rouges.

Le comte de Manclerc était effroyable à voir; il n'avait plus figure humaine; les Indiens s'acharnaient sur lui avec une rage infernale.

Le colonel se sentit ému de pitié.

—Ce misérable souffre trop, murmura-t-il; il faut en finir et tromper la haine de ces démons.

En disant ces mots, il détacha un revolver, ajusta le malheureux prisonnier, qui lui jeta un regard de reconnaissance, et lui cria: Merci! et il lui brula la cervelle.

Le capitaine, guidé par le chef sioux, quitta la clairière et se rendit au calli où Edmée l'attendait en compagnie du Breton.

En s'apercevant, ils s'élancèrent dans les bras l'un de l'autre sans pouvoir prononcer une parole, puis ils fondirent en larmes.

Enfin ils étaient réunis! L'ange gardien avait vaincu le mauvais ange.

Ils regagnèrent la clairière à petits pas, la main dans la main, bordant à qui mieux mieux ce thème vieux comme le monde, et qui pourtant est toujours nouveau, car il est l'expression la plus sublime de la félicité humaine: aimer, ce résumé de la vie entière.

Lorsqu'ils entrèrent dans la clairière suivis de l'Epervier et du Breton, qui se sentaient attendris, malgré eux, par un bonheur si vrai, toute trace de supplice avait été soigneusement enlevée.

La comtesse de Casa-Real elle-même avait disparu, les Indiens l'avaient emmenée sous le couvert, elle s'était laissée conduire sans résistance.

Les aventuriers, pour faire honneur à l'hospitalité indienne, demeurèrent jusqu'au lendemain, au lever du soleil, au camp des Sioux, puis ils remontèrent à cheval et reprirent le chemin de la ville.

La comtesse fut laissée avec les Indiens, pour qui elle était devenue digne de respect par sa folie. On n'a plus entendu parler d'elle.

....

Huit jours plus tard, le brick l'*Eclaireur* donnait, toutes voiles dehors, dans la passe de Golden-Gate, doublant majestueusement l'île d'Alcatraz.

Bientôt après, il n'apparaissait plus en haute mer que comme l'aile d'un alcyon se jouant gracieusement sur la lame.

L'Eclaireur emportait tous nos amis.

Ils venaient d'accomplir la terrible mission que leur avait confiée la Vente suprême.

Ils rapportaient, en outre, des trésors incalculables, abandonnant peut-être pour toujours les rives de la Californie.

FIN.

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'*Abeille*,
Mercredi matin, 17 juin 1868.

Le temps a été nuageux toute la journée d'hier et l'averse que nous avons eue, quoique de très courte durée, a fait beaucoup de bien aux habitants des faubourgs privés des Water works et dont les citernes commençaient à tomber en pièces.

Les affaires ont été plus tristes que la veille, tant en exportations qu'en consignations. Le seul bateau qui soit parti bien frêté est le Great Republic; les autres avaient tous des chargements médiocres.

Les bateaux suivants sont arrivés:

Le Commonwealth de St-Louis, avec une bonne cargaison de denrées de l'Ouest, Indiana de Louisville, avec 1,058 barils de farine, 257 boucauts de tabac, 730 barils de porc, 900 barils de chaux, etc.; Wild Wagoner de Natchez, avec 5 balles de coton et diverses marchandises à ordre; Annie Wagley avec 1 baril coton et 238 têtes de bétail, et le Blackford, avec 4 balles coton et 139 têtes de bétail, tous deux des Opelousas; Grey Eagle de Natchez, et le Cleona de Ouachita.

Parmi les départs on comptait le superbe steamer Great Republic, pour St-Louis, Jno H. Groesbeck, pour Cincinnati; Gov. Allen, pour Greenville; Mittie Stephens, pour Jefferson; Laforche, pour Shreveport; Flicker, pour Bayou Lafourche; et le A. G. Brown, pour le bas de la Côte.

Sont aux quais, attendant du fret: le Commonwealth, pour St-Louis, et le Dexter, pour Louisville.

A St-Louis, le 15, le fleuve baissait là et plus haut, mais toujours dans un bon état de navigation. A Louisville, à la même date, la rivière montait avec 5 pieds 11 pouces dans le canal. Le temps était clair et chaud.

LE GREY EAGLE POUR BAYOU SARA.—Ce bateau part ce matin à 10 heures. Les passagers trouveront à bord de ce bateau une confortable cabine, une table des mieux servies et des officiers aussi affables que prévenants. Nous les engageons à ne pas manquer une aussi bonne occasion.

ONZIEME TABLEAU ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Hope" de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, No. 21 RUE DU CAMP.

CONFORMEMENT à sa Charte la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 3 avril 1868		$136,523 66
Savoir:		
Sur les risques d'incendie	$47,567 85	
Sur les risques de mer	34,977 12	
Sur les risques de rivière	15,978 71	
		$136,523
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Sur les risques d'incendie	15,061 2	
Sur les risques maritimes	34,112 85	
Sur les risques de rivière	15,164 22	
		64,338 37
Moins — Les primes remises	4,422 21	
Réassurances	15,273 56	
15 et 25 0/0 remis aux assurés	25,631 05	
Taxes	11,483 00	
		56,615 84
Dépenses, intérêt en moins	14,17 99	135,13
En réserve pour les risques non terminés		$23,391 46
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Billets hypothécaires sur des propriétés foncières dans cette ville, valant le double du montant		$134,859 30
Prêts garantis par nantissement		14,615 28
Effets pour primes à courte échéance		11,453 34
Dû par des Compagnies d'Assurance locales		5,317 36
Scrips		1,944 00
Actions de la Compagnie "Valette Dry Dock"		6,000 00
Biens fonciers		21,953 38
Actions de banque et autres actions		5,747 50
Primes en voie de perception		29,678 14
En caisse		51,813 48
Total de l'actif		$273,391 48

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

Hy. PEYCHAUD, Président
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 mai 1868.
PAUL W. COLLENS,
2me Justice-de-Paix de la Paroisse d'Orléans.

— DIRECTEURS. —
Lafayette Folger, P. Maloohée, John J. Adams,
Thos N. Blake, F. A. Ducros, C. W. Bradbury,
Aug. Couturié, T. D. Miller, Hy. Peychaud.
14 mai—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans.

ONZIEME ETAT ANNUEL
Des affaires de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile Orléans.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1868		
Primes sur risques d'incendie	$110,128 22	
" " de navires	27,314 14	
" " de mer	52,911 56	
Risques non expirés le 30 avril 1867	35,941 91	
		$226,295 82
En moins, primes remboursées		4,739 19
Montant des primes		221,556 63
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$19,044 10	
" sur les rivières	25,583 42	
" sur mer	33,090 59	
Total des pertes	77,728 11	
Réassurances	9,736 90	
Dépenses et intérêt de scrip; en moins, escomptes et intérêt	16,206 50	
Taxes et revenu int.	9,771 06	
Vingt cinq et quinze pr cent remboursé	25,286 60	
En réserve pour risques non expirés	37,856 23	
		$171,586 60
Bénéfice net		50,000 00
L'actif de la Compagnie est:		
Prêts garantis		17,725 00
" par hypothèque		18,160 00
Effets à recevoir pour primes		7,350 45
Actions bons et autres garanties		148,370 85
Propriétés foncières		15,949 66
Comptes et dividendes pour primes		40,866 91
En caisse		63,533 06
Scrips d'autres Compagnies		2,085 45
		317,997 32

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce troisième jour de mai 1868.
S. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de vingt piastres par action, lequel sera porté au crédit des actions non encore payées. Des certificats d'actions payés en p[illegible] seront délivrés aux actionnaires à partir du 1er juillet 1868.

Les Directeurs ont en outre résolu de racheter vingt cinq pour cent du scrip (non encore payé) de la Compagnie, à partir du 1er juin 1868.

Il sera payé aux porteurs, à partir du 1er juin 1868, six pour cent d'intérêt sur le scrip non encore payé de la Compagnie.

— DIRECTEURS —
A E Bader, A Chiapella, L F Generes,
L Moulon, W B Schmidt, R W Adams,
G Gebe, B Saloy, J J Fernandez,
A Cossin, J A Seignouret, P L Millaudon,
J Goldstein, V Burthe, C Bianchin.
14 mai—1 m

SPECTACLES.

ACADEMIE DE MUSIQUE.
Rue St-Charles, près Commercial Place]

Lundi, 15 juin et durant la semaine.

La dernière semaine de la saison.—Le seul théâtre ouvert.

PROGRAMME DES PLUS ATTRAYANTS!

Première représentation de

BASE BALL,
OUR NATIONAL GAME,

par l'auteur de "FEMALE PRIVATEER."

Le jeu de Base Ball est représenté et expliqué sur la scène.

Danses et Chansons nouvelles.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine de pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $220 or.
Passage dans une cabine 2d pont avant ... 193
Passage d'entrepont ... 100
Les enfants au dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.
Les domestiques des passagers paieront les prix fixés au tarif pour les passagers d'entrepont.
On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 0/0 sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.
La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.
Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.
Le steamer FRANCE GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 15 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.
Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
10janv—1an 27 Rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

VILLE-DE-PARIS, capt. Duchesne....Samedi 16 mai.
EUROPE, " Lemarié....Samedi 30 mai
ST-LAURENT, " Bocandé....Samedi 13 juin.
PEREIRE, " Surmont....Samedi 27 juin.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier,
POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $144. | Seconde cabine, $88.
Troisième cabine $35, et en comprenant le billet de chemin de fer, $37.
Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits.
On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.
Nov 12l V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

LIGNE INMAN.
Steamers de la Malle.
Départ du Pier No 45, North River, New York.
Tous les SAMEDIS, à midi.
Vitesse et excellents emménagements.
Passage de Première Classe, en or:
New York à Liverpool, $110. Aller et retour, $175.
New York à Londres, $115 Aller et retour, $185.
New York à Paris, $125 Aller et retour, $200
Billets de retour, bons pour six mois.
Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
9 mars—1an Rue Gravier, No 169.

Pour New York.
Ligne de Steamers des Marchands.
Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:
GEN'L GRANT, Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY, Capt. E. W. Holmes,
SHERMAN, Capt. W. P. Henry,
GEN'L MEADE, Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES, Capt. Geo. L. Norton,
partant de New-York et de la Nile-Orléans.
Le Steamer
CRESCENT CITY,
Commandant E. W. Holmes,
Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le SAMEDI, 20 juin, à 5 heures P. M.
Ces steamers ont d'excellents emménagements,
Chambre... $60 00.
Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 100.
Le steamer UNITED STATES suivra et partira SAMEDI 27 juin.

LIGNE DES MARCHANDS.
Le steamer
SHERMAN,
Capt. W. P. Henry,
Partira de son wharf, au pied de la rue Jefferson, le vendredi, 19 juin 1868, à 5 heures P. M.

Pour New York, directement.
Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.
Le steamer
GEO. CROMWELL,
Commandant E. E. Vaill,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 20 juin, à 5 heures P. M.
Passage... $60
Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour frêt ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai—1a Rue Carondelet, No 41

Pour St. Louis.
Départ SAMEDI, 13, 27 Juin. 10 juillet, à 5 heures P. M.
POUR MEMPHIS, CAIRO ET ST. LOUIS.
Le magnifique bateau neuf
FRANK PARGOUD,
Capitaine Jno W. Tobin,
commis Geo A. Williams, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. On peut voir un plan de ses chambres, retenir le passage et traiter pour le fret aux bureaux de
SINNOTT & ADAMS, Agents,
23, Commercial Place.
JOHN A. STEVENSON,
12 juin No 13, rue Front.

Pour les Villes de Bains.
Voyage dans le jour.
Le magnifique steamer du Lac,
ELLA MAY,
Capitaine John Walker; F. A. Lumadeu, commis, partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 9 h. du matin, pour la Baie St-Louis, Biloxi, Passe Christian, Mississippi City et Ocean Springs. Il partira d'Ocean Springs, pour la Nouvelle-Orléans, les MARDIS, JEUDIS et DIMANCHES, à 5 heures du matin
L'ELLA MAY fera des excursions à Mandeville et Madisonville, tous les VENDREDIS, à l'arrivée du convoi de 7:30 du matin. Il sera de retour le même jour, à temps pour le convoi de 7 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. Le service sera régulier, à moins de mauvais temps ou de basses eaux. P. S. Il ne sera pas donné de repas à bord, mais les passagers pourront en obtenir en s'adressant au barkeeper. 9 juin—1m

Compagnie de paquebots de la Nile-Orléans et de Mandeville—Départ tous les jours—Pour Mandeville, Lewisbourg et Madisonville—Prix du passage 50 cents.
Pour Covington, le bateau se reliant avec le "Wenona" qui débarquent les passagers et le fret à Covington, Prix $1.
Le beau steamer CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, capitaine W. L. Cousens, part TOUS LES JOURS, à l'arrivée du convoi de midi du chemin de fer Pontchartrain; le SAMEDI à l'arrivée du convoi de 4 heures P. M.—Retour: Il part de Madisonville et de Mandeville tous les jours, et arrivera à l'extrémité du chemin de fer à temps pour le convoi de 8 heures et demie du matin. Le Dimanche matin, (EXCURSION) le bateau partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie du matin, et arrivera à temps pour le convoi de 7 heures du soir.
Le CAMELIA est un grand steamer, offre tous les agréments nécessaires, a été acheté expressément pour ce service et fera les voyages l'été et l'hiver, positivement. On pense que le "Wenona" fera son premier voyage dimanche prochain.
Pour plus de détails, s'adresser à
COHEN M. SORIA, agent,
21 mai— Rue de l'Union, Nos 18 et 20

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE—
Tous les jours.
Le bateau à vapeur LAURA, fin marcheur et à basse pression, partira, tous les jours, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain (au Lac) comme suit: à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après midi, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi. Les lundis, mercredis, jeudis et samedis il arrivera au chemin de fer à temps pour permettre aux voyageurs qui reviennent en ville, de prendre le convoi de 7 h. du matin; les mardis et les vendredis, à temps pour le train de 9 1/2 heures du matin. Pour les excursions du dimanche, il partira de l'extrémité du chemin de fer à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie revenant dans la soirée du même jour.
Le prix du passage est réduit comme suit: Pour Mandeville et Madisonville, 50 cents. Pour Covington, y compris le passage à bord du Dew Drop, $1. Les passagers seront débarqués au wharf de Covington.
LOUIS FRIGERIO Jr.
15 avril—3m Rue de Chartres, No 50.

POUR LES ATTAKAPAS—Départ MERCREDI, 17 juin, à 5 heures P. M.
Le bateau à vapeur T. D. HINE, capitaine J. P. Forgey, commis I. P. De la Houssaye, partira pour les Attakapas MERCREDI, 17 juin, à 5 heures P. M. Il prendra du fret et des passagers pour Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeannerette, Hubertville, la Nlle Ibérie, Fausse Pointe, et Martinville, Pont de Breaux, et tous les points intermédiaires du Bayou Têche. Pour fret ou passagers, s'adresser à bord ou à
JAS. LEAKE, Agent
No 10 Nouvelle Levée.
L. CREVEMBERG,
16 juin—2f No 10 Vieille Levée.

Départ, SAMEDI, 20 juin, à 5 heures P. M.
Pour Louisville, Cairo, Memphis, Vicksburg et tous les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur, RICHMOND, à basse pression, capitaine J. Stat Nési, commis J. S. Wo[illegible], partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. On peut voir un plan de ses chambres, retenir le passage et traiter pour le fret, au bureau de
SINNOTT & ADAMS,
13 juin—7 2, Commercial Place.

Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche.
Partant de la Nouvelle Orléans tous les LUNDIS à 5 heures du soir, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin.
Le bateau à passager, de première classe, NINA SIMMES, capitaine W. E. Greathouse, commis Joe Dalferes, partira comme il est dit, et sera de retour tous les mercredis et dimanches, dans la journée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
10 avril— 64 Vieille Levée.

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir et tous les MERCREDIS à 10 heures du matin, (commençant le 8 avril) pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, fin marcheur, Grey Eagle, capitaine V. S. Barucco, partira comme il est dit; et à SON RETOUR, quittera le Bayou Sara tous les DIMANCHES et JEUDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES LEAKE,
3 mai—1m 10, Nouvelle Levée.

Pour Grand'Ile et les Débarcadères intermédiaires
Le beau bateau à vapeur MINNOW, capitaine Moore, construit expressément pour ce service, partira du Canal Harvey, tous les MARDIS à 8 heures et demie du matin, et tous les SAMEDIS à 4 heures et demie de l'après-midi. Pour le retour, il partira les Jeudis matin, et les Dimanches soir.
Prix du passage, $3 50 pour aller et autant pour revenir
Il y a à bord une buvette pourvue des meilleures liqueurs
Le tug à vapeur Little Ferry quittera le wharf du ferry de la rue du Canal à 7 heures et demie du matin le mardi, et à 4 heures de l'après midi le samedi. Il se reliera au bateau à vapeur Minnow, passage, 25 cents. Conditions raisonnables pour le frêt et le bagage. 2 juin—3m

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.
Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Jos. F. Aucoin, commis F. A. Chartet, part de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS pendant le jour. Le Samedi, le bateau ira jusqu'à Lockport.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 3 juin—1m

LE BRESIL. LE BRESIL.

Avis important aux Emigrants.

L'ETABLISSEMENT d'une ligne de steamers, de la Nlle-Orléans à Rio Janeiro, en voie directe, ne s'étant pas possible en ce moment, j'ai conclu, pour la "New York and Brazil Line," un contrat par lequel cette Compagnie s'engage à transporter les personnes du Sud aux prix réduits suivants: Premières classes $150 50 en or; Seconde place ou entrepont, $75 50 en or.

Le prix régulier étant de $225 et $112 50 en or, on voit combien est grande la concession qui nous est faite.

J'ai conclu, en outre, un marché avec le "Cromwell Steamship Line" qui transportera les personnes du Sud à New York moyennant $20 en monnaie courante. En vertu du même règlement, on peut aller de Charleston à New York, par le "Garrison & Allen Line," pour $15 en monnaie courante

Pour obtenir des billets de passage à ces prix, il faudra produire un certificat portant une signature et garantissant qu'ils sont de véritables émigrants. Les passagers devront acquitter le prix du passage avant de s'embarquer.

J'ai dû faire cet arrangement parce que je n'ai pas pu avoir assez de capitaux pour établir une ligne directe que je pouvais consciencieusement recommander, et parce que je suis que les steamers de ces Compagnies sont sûrs et réguliers.

Les tribulations des familles du Sud qui ont essayé de se rendre au Brésil en partant des ports du Sud doivent nous porter à bien choisir les moyens de transport. Notre peuple a subi plus de désastres maritimes qu'aucun autre peuple d'expéditions.

D'abord, c'est l'expédition Hastings qui, partie de Mobile, fut obligée de revenir.

Puis la noble Compagnie de McMullan fit naufrage sur les côtes de Cuba et perdit tout, excepté les vêtements.

En troisième lieu, la seconde expédition Hastings eut des difficultés à St Thomas; le paquebot régulier la recueillit.

Enfin, la "Catherine Whitney" resta quarante-sept jours en mer; il y eut à bord des souffrances et des abus qui amenèrent un procès et bien des récriminations entre les passagers et les propriétaires.

Nos deux expéditions,—celle du "Talisman" et celle du "Marmion"—sont les seules qui soient arrivées sans encombres. Si mes compatriotes me demandaient la cause de tous ces désastres, je leur répondrais que c'est parce que les chefs ne savaient pas choisir les navires et étaient les victimes d'hommes sans foi.

Pendant la guerre, un grand nombre de bâtiments furent construits, pour les Etats-Unis et dans le but de forcer le blocus; faits en une nuit pour ainsi dire, ils ne sont pas en état de prendre la mer. Depuis la guerre, des spéculateurs essaient de se débarrasser de ces cercueils flottants en les envoyant vendre sur les côtes du Brésil.

Aucun de ces navires n'est arrivé en bon état dans l'Amérique du Sud; ils ont été retardés, avariés ou perdus. La ligne régulière n'a eu à déplorer aucun accident. Il est inutile d'en demander davantage. Si les habitants du Sud continuent à se risquer sur des transports qui ne valent plus rien, que la responsabilité pèse sur eux.

M. ALFRED MOULTON (No 41 de la rue Carondelet) mon agent à la Nouvelle-Orléans, donnera les renseignements nécessaires aux émigrants et les expédiera pour New-York. Afin d'économiser, les passagers doivent faire en sorte de partir d'ici à temps pour arriver à New-York le 20 de chaque mois et prendre le paquebot régulier du 22 pour Rio Janeiro. Ceux qui, après avoir eux-mêmes examiné les terres, voudront s'établir sur la concession connue sous le nom de "Lizzieland" obtiendront des certificats qui leur permettront d'avoir du gouvernement brésilien cent soixante mille reis (environ $87) pour chaque adulte—somme dont ils pourront avoir l'usage pendant quatre ans, sans intérêt.

Les personnes qui désirent avoir plus de renseignements sont priées de s'adresser à moi, à la Nouvelle-Orléans, pendant vingt jours au bureau de M. Alfred Moulton, No 41 de la rue Carondelet.
8avril—1m BALLARD C. DUNN.

Rapidité, Comfort. Sureté,
Par la voie du Chemin de Fer "Caire et Illinois Central."

DIRECTEMENT POUR NEW YORK, BOSTON ET LES VILLES DE L'EST.

Deux steamers partent de Caire tous les jours, à l'arrivée des convois et des bateaux du Sud.
Deux changements seulement entre New York et la Nouvelle-Orléans.
Wagons de nuit, de la Nouvelle-Orléans à Columbus, Ky, sans changement.
Les billets pour tout le voyage se vendent à la Nouvelle-Orléans, au bureau du chemin de fer de Jackson, au dessous du City Hotel; au bureau de l'Atlantic and Mississippi Steamship Company, No 164 de la rue de la Commune au bureau du Chemin de Fer Illinois Central, à Cairo.
WM. HUGHIT,
Surintendant général, à Chicago.
W. P. JOHNSON,
Agent général pour les passagers, à Chicago.
B. F. LONGLEY,
Agent pour les passagers, au Sud, à la Nlle-Orléans.
7 juin—2 m

Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

UN convoi de passagers part, tous les jours, à 4 h. 30 P. M. et se relie avec des convois allant à Vicksburg et Meridian. Il se relie également avec le chemin de fer Mississippi Central allant au Nord et à l'Est.
Des convois dits "accomodation" partent, le dimanche, à 7 h. 40 du matin, vont jusqu'à Brookhaven qu'ils quittent, pour le retour, à 3 h. 30 du matin les lundis. Ils arrivent ici à 11 h. 15 du matin.
Les billets d'excursion servent sur les convois du samedi ou du dimanche allant au Nord et les convois du lundi allant au Sud
L'envoi du frêt part tous les jours (excepté les dimanches) à 6 h. 40 A. M.
J. S. WILLIAMS,
Surintendant général,
ED WARE,
Agent général pour les passagers,
JAMES YONGE,
21mai Agent général pour le frêt.

Aux voyageurs.---Avis important.

PRIX DU PASSAGE REDUIT.

A partir du 10 avril,

Le prix du passage par le "Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord"

—ET—

Par le "Chemin de Fer Mississippi Central" seront comme suit:

New-York	$55 00
Philadelphie	52 00
Baltimore	48 50
Washington	47 50

Pour les renseignements et les détails, s'adresser au bureau, au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel, et au dépôt, rue Calliope.
T. S. WILLIAMS,
Surintendant-général du Grand Chemin de Fer de la N. O., de J. et du N.
E D FROST,
Surintendant-général du Chemin de Fer Mississippi Central.
avril 12f

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.
TAUX DU FRET.
St Louis, Louisville, Cairo Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.
Département du Transport,
Nelle-Orléans, 1er janvier 1868.
Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.
Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.
Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 14.
JAMES YONGE, T. S. WILLIAMS,
Agent pour le frêt. Surintendant général.
16janv—3me

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN
ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du 1er avril 1868, les convois partiront comme suit:

[illegible timetable]

Arrangement du Dimanche.

Il y aura des chars à vapeur au lieu de char à cheval, partant de la ville tous les dimanches matin, à 4 heures. Un convoi extra partira de la ville tous les dimanches à 1 heure P. M.

A partir du 5 avril les convois partiront des deux extrémités du chemin, LES DIMANCHES, toutes les demi heures, de 2 heures de l'après midi à 8 heures du soir.

Prix—Aller et retour, le même jour, 25 cents.
Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.
Pour la station de Gentilly, 15 cents.
GEO PANDELY,
31mars Surintendant Général.

GRAND CHEMIN DE FER
DE LA
Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nile-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M. et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, pourront faire recevoir et délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Têche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, en face Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.
G. W. R. BAYLEY,
1erdec Surintendant.

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

CAPITAL...$500,000
BUREAUX, RUE DU CANAL, No. 147, NOUVELLE ORLEANS.

— Directeurs —
John Pemberton, W. S. Pike, Ed Rigney,
E. A. Tyler, J. W. Stone, Alexander Marks,
C. H. Slocomb, A. Thompson, C. E. Girardey,
F. Dolbonde, B. D. Penn, W. B. Schmidt,
Geo A. Fosdick, Edw. Barnett, Marshall J. Smith,
JOSEPH ELLISON Président. W. S. PIKE, Vice-Président
T. M. DEANE, Ag. Gen. W. P. HARPER, Sec.

Médecins examinateurs,
Dr S. A. Moss, Dr S. Choppin,
Dr G. R. Lemonnier, Dr Henry Smith,
Dr J. Hampden Lewis, Dr W. C. Nichols,
G. A. Breaux, avocat.

La Compagnie prend TOUTE ESPECE D'ASSURANCE SUR LA VIE—Assurance ordinaire et annuelle—Assurance de dix et de cinq ans—Simple paiement—Assurances participantes et non participantes, émises à des taux aussi bas que ceux d'aucune autre Compagnie
Les paiements ne sont pas forfaits.
19avril—1au

TRAITEMENT
DES MALADIES SECRETES
ET
DE LA PEAU.
Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Eczéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.
E. GAUDOZ,
Pharmacien de l'Université de Paris,
[illegible]

Wm. B. MORRIS & Co,
AGENCE D'ASSURANCE.
57...Carondelet...57
ÆTNA, DE HARTFORD.
Actif...$4,650,000.
HOME, DE NEW-HAVEN.
Actif...$1,450,000.
Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.
Risques d'incendie, de rivières et de mer acceptés.
ept—1er

VENTES JUDICIAIRES.

GEORGE MANNING vs THEODORE FISHER.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,226—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Une certaine portion de terre de forme triangulaire, située au faubourg Jackson de cette ville, dans l'ilet borné par le Chemin de la Métairie, les rues Murat et Ste Anne, et composée de dix terrains numérotés de un à dix inclusivement, conformément au plan dressé par C. Graves, arpenteur, daté le 11 août 1849, déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire public en cette ville, sous le No 42 au livre de plans No 6.

Le dite portion de terre mesurant cent onze pieds 1 6/8 pouces de face au dit Chemin de la Métairie, cent soixante deux pieds trois 3/4 pouces sur la rue Murat et deux cent soixante-cinq pieds un pouce et sept lignes sur la rue Ste Anne.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Pierre Cantillon, suivant acte au rapport de dit notaire Ducatel en date du 1er juillet 1861.

Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Saisie dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
17juin—26—3,12,16juillet

FOLGER & CO. vs JOHN FREDENSTEIN.
LES MEMES vs LE MEME.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, Nos 20,274 et 20,047—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans les affaires ci-dessus je procéderai le MARDI, trente juin 1868, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'un Charron et d'une Forge situés rue Philippe, près celle Chippewa, dans le Quatrième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
17 juin—17,20,23,26,30

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs A. W. MERRIAM.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,914—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, trente de juin 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci après désignés, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Vingt Billards plus ou moins, avec leurs accessoires et tous les meubles qui se trouvent dans le salon situé au coin des rues du Canal et St Charles, dans le Premier District de cette ville.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
17 juin—22 30

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs. E. L. PIERSON & Co.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,237—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, trente de juin 1868, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Les meubles et les marchandises qui se trouvent dans le magasin situé à l'encoignure des rues des Magasins et Gravier, dans le Premier District de cette ville.

Saisis dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
17 juin—17,23,30

A. ROCHEREAU & CO vs LOUIS WINSON.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,942—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le MERCREDI, dix-sept de juin 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds et l'installation du Restaurant situé au No 33 rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville. Aussi les meubles et eff ts qui se trouvent aux étages supérieurs des dits lieux.

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
6juin—8 9 12 14 17

FARLEY JUREY & CO vs J. W. NORRIS.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 20,243—En vertu d'un ordre de vente rendu le 9 de juin 1868 et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-deux de juin 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt, No 23, rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

1 baril de whisky,
1 1/4 boîte de tabac,
2 barillets de clous,
6 charrues.
2 douzaines de pointes de charrue.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
11juin—11,14,17,19,21

McNiea & Valoe vs John Havis.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,061—En vertu d'un ordre de vente rendu le 12 de juin 1868 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI dix-huit de juin 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt, No 23 rue Jefferson dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

12 barils de mélasse, 1 sac de café,
6 " farine, 1 caisse de graisse,
1 " porc, 4 demi-cornichons,
1 " pore

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
16 juin—[illegible] Shérif de la Paroisse d'Orléans

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS vs FRANÇOIS SAMBOLA.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,161—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain ou portion de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, St Claude, Levée et St Antoine, mesurant trente pieds de face sur cent vingt-sept pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
16 juin—16 3 et 18 juil

LESASSIER & HINDER vs WM CRONE et la Dame MARGUERITE L. CRONE.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,075—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Le tiers indivis de—

1o—Une certaine portion de terre située au faubourg Delord, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Foucher, Prytanie, Constance et Peniston, la dite portion de terre contiguë du côté de la rue Foucher à la propriété de [illegible], et formant ce qu'on appelle le lot No. 7, ayant vingt-cinq pieds de face à la rue Foucher, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, conformément au plan de Stuart H. Lewis, arpenteur, déposé dans l'étude de E. Grima, notaire public en cette ville, annexé à un acte en date du 31 d'octobre 1866.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

2o—Une certaine portion de terre située au faubourg Delord, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Foucher, Peniston, Prytanie et Constance, désignée par le No (9) neuf sur un plan dressé par Stuart H. Lewis, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Foucher sur cent vingt pieds de profondeur. Le tout conformément au plan annexé à un acte au rapport dudit notaire E. H. Lewis, en date du 31 octobre 1866.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, — La somme de cinq mille piastres ($5000) montant du jugement de la demanderesse, avec intérêt sur ladite somme, au taux de huit pour cent l'an, à compter du 7 avril 1868, jusqu'au jour de la vente, et trente-trois piastres trente cents ($33,30), coût de protêt, cinq pour cent pour honoraires d'avocat, et les frais d'instance, comptant, au moment de l'adjudication. L'acquéreur assumera les hypothèques ou privilèges de priorité sur la dite propriété, de pareille somme de cinq mille piastres ($5000), souscrit par les défendeurs à leur propre ordre et par eux endossé, daté du 4 d'avril 1867, payable à dix-huit mois de date et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an après échéance, à défaut de paiement à ladite échéance, jusqu'à parfait paiement.

Et la balance du prix d'adjudication, s'il y avait, comptant, au moment de l'adjudication
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans
16 juin—16 25—3 11 18 juillet.

VINCENT PRATS vs JOSEPHINE BENIT, aujourd'hui épouse d'Etienne Carlon.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 16,236—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Perdido, St-Adeline et Madeleine et la continuation projetée de la rue Claiborne. Le dit terrain est désigné par le numéro Onze d'après un plan dressé par George T. Dunbar, ci devant arpenteur, daté de 28 juin 1847, et déposé dans le numéro Trois, en l'étude de G. R. Stringer, alors notaire public en cette ville. Le dit terrain mesurant trente-trois pieds trois pouces de face à la continuation projetée de la rue Claiborne, trente-deux pieds sept pouces et une demi ligne de large au derrière, cent sept pieds six pouces de profondeur sur la ligne latérale limitrophe du numéro Douze, et sur vingt dix pieds et six lignes de profondeur sur la ligne à l'opposé, mesure américaine

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de la vente qu'elle en a faite de Jean Rouge, suivant acte au rapport de A. D. Doriocourt, notaire public en cette ville, en date du 17 janvier 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—16, 25—juillet 3, 11, 18

WM. H. MONTGOMERY vs JOHN P. BECKER.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 21,679—En vertu d'un ordre de vente rendu le 11 juin 1868 et à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-sept de juin 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison située au No 167 rue Gravier, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis provisoirement dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication
GEO. W. AVERY,
16 juin—19 23 25 27 Shérif de la paroisse d'Orléans.

JOHN LUDOWIG vs JAMES CONLISK.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 25,754—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-neuf de juin 1868, à 5 heures P. M., sur les lieux ci après désignés à la vente publique et adjudication de—

Les meubles et effets qui se trouvent dans la maison située au No 134 rue du Canal, Premier District de cette ville (à l'exception du rez-de-chaussée).

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY.
16 juin—16,19,23,25,29 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

L. GUBERNATOR & CO. vs 2 BOUILLOIRES cylindriques.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 25,955—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-neuf de juin 1868, à 11 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Deux (2) bouilloires cylindriques telles qu'elles se trouvent aujourd'hui, au No 354, rue des Remparts, Premier District de cette ville.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication,
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—16 19 23 25 29

VENTES DE CONSTABLE.

John Slattery vs Duplessis & Cie.

TROISIEME JUSTICE DE PAIX de la Paroisse d'Orléans, No 5166—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Paul W. Collens, Troisième Cour de Justice de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente publique et adjudication, sur les lieux, rue du Bassin, entre Toulouse et St Pierre, à la tête du Vieux Bassin, VENDREDI, 26 juin 1868, à midi, de la propriété suivante, saisie dans l'affaire ci-dessus,

Un alambic comp'et.
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. CHAS. CATOIR.
17 juin—21 26 Agt. Constable.

VINCENT PRATT transféré vs D. GRANT et JAS. R. YOUNG.

TROISIEME JUSTICE DE PAIX de la Paroisse d'Orléans—Nos 5 244, 5 245, 5 246 et 5 247—En vertu de quatre writs de fieri facias qui m'ont été adressés par l'Hon. Paul W. Collens juge de la Troisième Justice de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai le SAMEDI, 27 juin 1868, à midi, à l'encoignure des rues St Paul et Cypress, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication, des propriétés suivantes sur les lieux en coignure St Paul et Cypress, Premier District de cette ville.

Ensemble, une certaine pièce de terre sur la rue Willow, sur cent vingt-huit pieds de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en une maison basse en bois, ayant trois chambres et un grand hangard derrière.

Saisie dans l'affaire ci dessus.
Un moulin, bâtisses, barrières &c, saisis dans les affaires ci-dessus, suivant inventaire.
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. CHS. CATOIR.
16 juin—21 27 Agt. Constable.

PATRICK SHEA vs JOHN O'LEARY.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans,—No 21,636—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, quatorze de juillet 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Willow, Cypress et Claiborne et la Florida Landing, désigné par le numéro Sept d'après un plan dressé par Geo. T. Dunbar, ci-devant voyer, en date du 18 d'avril 1865, déposé en l'étude de N. J. Hoey, encanteur, mesurant, mesure américaine, vingt-cinq pieds de face à la rue Willow, sur cent vingt-huit pieds de profondeur.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en une maison basse en bois, ayant trois chambres et un grand hangard derrière.

Saisie dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
13 juin—13 21 30—7 14 juillet

VENTES JUDICIAIRES

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs. GEORGE W. CAMPBELL.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 30,390—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Assessement District No trois, ilet No deux cent-dix-sept, borné par les rues St Charles, Carondelet, St Joseph et Julia, mesurant cent huit pieds sur cent soixante pieds; conformément au plan déposé en l'étude de l'Assesseur, et assessé à soixante-mille piastres, suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions.—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans
18 juin—16—juillet 3,18

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs. Mme A DAVEZAC.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 30,630—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-huit juillet 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Dans le District d'assessement No Trois, carré No Cent trente quatre, borné par les rues Constance, Magazine, Julia et St-Joseph, 55 et 1 6, et assessé à neuf mille piastres ($9,000) suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville, et aussi la propriété dans le carré Deux cent soixante-cinq, borné par les rues Dryades, Remparts, Julia et Delord, 80 par 120 et assessé à Huit mille piastres ($8,000) suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
18 juin—16,—juillet 3. 18

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS vs JOHN CRONE.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 30,386—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi, dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Sit-é dans le District d'assessement No 2, et dans l'ilet No 120, borné par les rues Annonciation, Calliope, Poeyfarre et Constance 92x120, assessé dans la somme de ($21,000) vingt et un mille dollars, suivant le rôle d'assessement déposé au Bureau du Trésorier de cette ville

2o La propriété dont description suit, située dans le District d'assessement No 3, dans l'ilet No 120, borné par les rues Tchoupitoulas, Fouché, St Joseph et Julia, 128x141, et assessé à ($32,000) trente-deux mille dollars, suivant le rôle d'assessement de 1866, déposé au Bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin 16—3 18 juillet

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs Mme P. FORSTALL et alias.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 24,286—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

1o Assessement, Dist. No Six, ilet No Six, borné par les rues Peters, Clinton, Douane et Bienville, vingt-cinq pieds sur soixante dix-sept, conformément à un plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville, et assessé à neuf mille piastres suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville. 2o Assessement, district No Six, ilet No Trente-six borné par les rues de Chartres, Douane, Passage de la Bourse et Bienville, trente-deux pieds sur vingt deux pieds conformément au plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville, et assessé à quatre mille piastres suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville. 3o Assessement, district No Six, ilet No Trente-six, borné par les mêmes rues, trente-deux pieds sur cinquante-cinq pieds, conformément à un plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville, et assessé à [illegible] au rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville. 4o Assessement, district No Six, ilet No Trente neuf, borné par les rues Royale Passage de la Bourse, Conti et St-Louis, cinquante-neuf pieds sur cent-vingt, conformément au plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville, et assessé à vingt cinq mille piastres suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisies dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif
16 juin—3 et 18 juillet de la paroisse d'Orléans.

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS vs Mme SARAH W. GAMBLIN.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 24 319—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix huit juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Assessement District No 6 ilet No 129, une propriété bornée par les rues Franklin, Tremé, Douane et Bienville, mesurant cinquante pieds et quatre vingt onze pieds sur une autre, mesurant vingt pieds sur quatre vingt, conformément au plan déposé en l'étude de l'Assesseur de cette ville, et assessé à deux mille piastres, suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville. Une troisième, dans le District d'assessement No six, borné par les rues Tremé, Conti et Bienville, mesurant cent quinze pieds sur cent quarante-six pieds, conformément au plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville, et assessé à douze mille piastres suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville; et une quatrième dans le même district et ilet, borné par les mêmes rues et mesurant trente pieds sur cent vingt pieds conformément au plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville, et assessé à douze mille piastres, suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication
GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
16 juin—3 et 18 juillet

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS vs L. F. FORSTALL.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 24,499—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

1o—Assessement District No 7, ilet No [illegible], borné par les rues St Louis, Toulouse, Dauphine et Bourgogne, mesurant trente huit pieds sur soixante pieds, conformément au plan déposé en l'étude de l'Assesseur de cette ville, et assessé à [illegible] suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
16 juin—16—juillet 3,18

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs Mme L. E. FORSTALL.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans No 24,277—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-huit juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

District d'Assessement No Sept Ilet No Soixante et un, borné par les rues Toulouse, St Pierre, Royale et Bourbon, conformément au plan déposé en l'étude de l'Assesseur de cette ville et assessé à douze mille piastres ($12,000) suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
16 juin—16—juillet 3, 18

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS vs. VEUVE F. P. MARTINEZ.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,930—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-huit juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous décrite

1o—Un certain terrain ou portion de terre situé dans le Troisième District d'assessement, dans l'ilet No 388, borné par les rues Union, des Français, St-Claude et Marais, mesurant trente pieds sur cent vingt-six.

2o—Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 430, borné par les rues St-Antoine, Annette, Morales et Urquhart.

3o—Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 201, et borné par les rues Esplanade, Kerlerec, Marais et Villeré.

Saisie dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO W. AVERY
Shérif de la Paroisse d'Orléans
16 juin—3,18 juillet

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs JOHN T. MONROE

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,939—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous décrite

Un certain terrain ou portion de terre situé dans le Quatrième District d'assessement de cette ville, dans l'ilet No 262, borné par les rues Penn Dryades, Poydras et Perdido et mesurant cinquante et un pieds sur quatre-vingt-huit pieds

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication
GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
16 juin—3 et 18 juillet

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs C. W. LEWIS.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,876—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le SAMEDI dix huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Un certain terrain ou portion de terre situé dans le Cinquième District d'assessement, dans l'ilet No 687, borné par les rues Canal, Gasquet, Gayoso et Salcedo.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—3 18 juillet

LA VILLE de la NOUVELLE-ORLEANS vs C. W LEWIS.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,808—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-huit juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit—

Dans le District d'assessement No 2, Carré 587, borné par les rues Broad, White, Euphrosine et Venus 30x120, suivant le rôle d'assessement de 1866 déposé au Bureau du Trésorier de cette ville

Saisie dans l'affaire et dessus.
Conditions-Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—16—3,18 juillet

La Ville de la Nouvelle-Orléans vs. Phillip Rankel.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,132—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

District d'Assessement No 2, ilet 184 borné par les rues Prytanée, St Charles, Calliope et Clio, vingt-cinq pieds sur cent soixante pieds, conformément au plan d'assessement déposé au bureau de l'assesseur, et assessé à cinq mille piastres suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—3,18 juillet

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs. JACOB OTT.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans,—No 19,184—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-huit de juillet 1868, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:—

Assessement District No Quatre, carré dix cent trente-neuf, et borné par les rues Gayoso, Salcedo, Perdido et Poydras et composant le carré entier et assessé à $2500 (deux mille cinq cents piastres,) suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du trésorier, de la ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions.—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—3,18 juillet.

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs. MRS PELEG B. PHELPS.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,855—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nile-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:—

Assessement District No douze, ilet No cent soixante-neuf, borné par les rues Chesnut, Coliseum, Ste-Marie et St-Andrew, mesurant quatre-vingt-neuf pieds sur cent vingt-huit pieds, conformément au plan déposé en l'étude de l'Assesseur de cette ville, et assessé à six mille piastres, suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—16—juillet 3,18

VENTES JUDICIAIRES.

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs E. N. PASTEUR.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,118—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain morceau de terre situé dans le premier district d'assessement de cette ville, dans l'ilet No 38, borné par les rues Poeyfarre, Tchoupitoulas, Church et Richard, et mesurant trente cent vingt pieds sur trois cent quatre-vingt quatre pieds.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16juin—16 3 et 18 juil

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs A. A. PEYCHAUD.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,123—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-huit de juillet 1868, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Situés dans le district d'assessement No 6 et l'ilet No 70, bornés par les rues Conti, St Louis, Exchange et Royale, et mesurant trente-sept pieds sur cent six pieds, 27 sur 106, conformément au plan déposé au bureau du trésorier de cette ville et assessé à douze mille piastres ($12,000), suivant le rôle d'assessement de 1866 au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16juin—11,3,18juillet

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs F. SAMBOLA Jr.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 21,179—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nile-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous décrite, savoir—

Un certain terrain ou portion de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Antoine, Bagatelle, St-Claude et Marais, et mesurant soixante quatre pieds sur soixante-quatre.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
16 juin—16—juillet 3,18

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs WETMORE & LEWIS.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans.—No 21,680—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-huit juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Situés dans le District d'assessement No 2 et dans l'ilet borné par les rues Dupré, Gayoso, Venus, Shell Road,—1/4 de 2,5 de l'ilet assessé à $250 suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—16—juillet 3, 18

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS vs. WETMORE et HODGES.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — No 21,674—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-huit juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

1o Un certain 1/4 d'ilet borné par les rues White, Shell Road, Dupré et Venus;
2o Un certain 1/4 d'ilet borné par Gayoso, Salcedo, Aglae et Venus

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—3,18 juillet.

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS vs WETMORE & LEWIS.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 21 666—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-huit juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Située dans le District d'assessement No 2, et dans l'ilet borné par les rues Dupré, Gayoso, Venus et Shell Road, 1/2 de 2,5 de carré estimé à $250, suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—3 et 18 juillet

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs WETMORE & LEWIS.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,676—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Situés dans le District d'assessement No 2, et dans l'ilet borné par les rues Dupré, Jacques, Ste-Hélène, Léon, Calliope 2,5 de carré estimé à $450, suivant le rôle d'assessement 1866 déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY.
16 juin—3 18 juil Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs E. D. SHEPPARD.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,193—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite ci-après, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville et dans l'ilet borné par les rues Dupré, Kimber, Lesope et Charres et mesurant cent pieds sur cent vingt pieds.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
16 juin—3 et 18 juillet

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs WETMORE & LEWIS.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,657—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Rocheblave, Dorgenois, Calliope, Euphrosine, 46 pieds par 202. Broad, Dupré, Aglae, Ieo, Erato, 1/2 triangle. Broad, White, Euphrosine, Venus, 1/2 par 52, Dupré, White, Calliope, Clio 50 pieds par 250, Dupré, Gayoso, Esplanade, Venus, 1/4 carré, Dupré, Gayoso, Shell Road, Venus, 1/4 de 2/5 de carré, Salcedo, Dupré, Aglae, Venus, 1/2 carré, Lopez, Salcedo, Aglae, Venus, 1/2 carré. Assessés respectivement à $150, $20, $450, $575, $375, $80, $50, $50, $500, suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant au moment de l'adjudication
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—3, 18 juillet

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs WETMORE, LEWIS & HODGES.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,677—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

1o—Un certain 1/4 d'ilet borné par les rues White, Shell Road, Dupré et Venus—
2o Un certain 1/4 d'ilet borné par les rues Gayoso, Salcedo, Aglae et Venus, suivant le rôle d'assessement de 1866, déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—3 18 juillet

La Ville de la Nouvelle-Orléans Wetmore Lewis & Hodges.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,671—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le SAMEDI dix huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété à dont description suit—

White, Shell Road, Dupré et Vénus, 1/4 carré,	$125	
Gayoso, Salcedo, Aglaé et Vénus, 1/4 "	250	
Gayoso, Salcedo, Euphrosine et Vénus, 1/2 carré,	500	
Cla à Genois, Euphrosine et Vénus, 1/16 "	500	

Assessé suivant le rôle d'assessement de 1866, déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—3,18 juillet

La Ville de la Nouvelle-Orléans vs. John Younes.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No. 21,716.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI dix huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Un terrain borné par les rues Gasquet, Canal, Scott et Prieur, formant un ilet entier, conformément au plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville, et assessé à quatre mille piastres suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville;

Un autre ilet borné par les rues Force, Liberal, St-Bernard et Orléans, conformément au plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville, et assessé à cent piastres suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville;

Un troisième ilet, borné par les rues P. Avenue, Bruxelle, Ducis et Industrie, conformément au plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville, et assessé à cent piastres suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—3,18 juillet

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs JOHN STRENNA.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 21,632—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Un certain terrain ou portion de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Napoléon, Alexandre, Douane et Canal, et mesurant soixante pieds sur deux cent soixante-quatre pieds.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
16juin—16,3,18juillet

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs WETMORE LEWIS & HODGES.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 21,673—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

White, Shell Road, Dupré et Vénus, 1/4 carré,		$125 00
Gayoso, Salcedo, Aglae et Venus	1/4 "	250 00
" " Euphrosine et Venus	1/2 "	50 00
Clarck, Genois, " "	1/16 "	50 00

Assessé suivant le rôle d'assessement déposé au Bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire et dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication,
GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
16 juin—16—3 18 juillet

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs WETMORE & LEWIS.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,6[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-huit de juillet 1868, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Rocheblave, Dorgenois, Calliope, Euphrosine 46 par 202,
Broad, Clio, Erato, 1/2 triangle,
White, Euphrosine Venus 1/2 par 52,
Dupré, Calliope, Clio 40 par 250,
Gayoso, Esplanade, Venus 1/4 carré,
Shell Road, " " 1/4 de 2/5,
Salcedo, Aglae, 1/2 carré.
Lopez

Assessé respectivement à $150—$50—$450—$575—$55—$500—$250—$500—$500—suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions.—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—3 18 juillet.

Succession de A. C. BULLITT—No 32,315.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Alex. Morris Holbrook a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu A. C. Bullitt, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE,
9juin—15,18 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. SCOTT.

Grande vente importante et sans réserve, de Marchandises Sèches, Habillements, Lingerie, Bonneterie, Chapeaux, &c., &c.

PAR H. SCOTT,
H. MARKS, Encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 17 juin, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 66 de la rue de Chartres—

Un grand stock complet de marchandises sèches, telles que: Indiennes françaises et américaines, cotons blanc et coton écru, cotons à draps, tweeds, casinettes, lisons toile, mousseline suisse, tape check, brillante, mousseline, etc.

Un grand choix d'habillements convenables pour le détail de la ville et le commerce de la campagne.

— Egalement —
Un fort lot de lingerie.
— Egalement —
Un fort lot de souliers et de chapeaux. 17 juin

PAR D. E. MORPHY.

SUCCESSION DE Wm RANDOLPH, décédé
Meubles de choix, en acajou, noyer et cerisier, &c, &c.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 17 juin 1868, à 10 heures du matin, à l'ancienne résidence du défunt, Wm Randolph à Alger, au coin des rues Olivier et Delaronde, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 32,080, daté du 30 mai 1868—

Tout le contenu de la susdite résidence comprenant en partie: meubles de salon, bois de lit en acajou, en noyer et en cerisier, bureaux et lavabos à dessus en marbre, tables rondes et tables carrées, sofas, chaises, miroirs tapis et devants de cheminées, literie, tableaux et gravures, bijoux, sofas, coffres en fer, etc.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 3 juin—9 16 17

PAR S. GUINAULT

Succession de Antoine Reñno Vincent Fernandes Jr.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

MERCREDI, 17 juin 1868, il sera vendu, à 5 heures de l'après-midi, rue Dauphine entre les rues de l'Esplanade et Quartier, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans en date du 5 juin 1868,

Un lot de meubles meublant et objets mobiliers, consistant en bois de lit, literie, glaces, chaises, sofas, armoires, tables, pendules, toilettes, lavabos, tapis, etc.
Conditions—Comptant. 7 juin—7 13 17

PAR G. DE FERIET.

Agréable résidence dans la rue de l'Union, entre les rues Morales et Urquhart.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau et salle d'encan, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, 20 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique—

Un certain terrain situé dans l'ilet compris entre les rues Union, Morales, Bagatelle et Urquhart. Le dit terrain a 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue de l'Union, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, et sont: une maison basse, No 116 de la rue de l'Union, couverte en ardoises, ayant 4 chambres; cuisine ayant 2 chambres; écurie, lieux d'aisance, poulailler, puits, cave et porte cochère.

Conditions: L'acquéreur devra assumer le paiement d'un billet de $600, (intérêt payé) échéant le 19 mai 1869. Pour le reste du montant de l'adjudication, moitié comptant, le reste à un an, avec 8 pour cent d'intérêt jusqu'à parfait paiement et les clauses pénales habituelles.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, pardevant ——, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 17juin

374 terrains et morceaux de terre dans le Troisième District, dans le voisinage immédiat des casernes des Etats Unis, entre les rues Dauphine ou Grands-Hommes, Craps, Amour, Bons-Enfants, Morales, Urquhart, Girod et autres rues,

Egalement,—La magnifique résidence de feu Alexandre Lesseps.

Vente à l'encan, sans réserve ou limite.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

JEUDI, 25 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu, à l'enchère publique—

374 terrains et morceaux de terre de choix, situés dans le Troisième District de cette ville, dans la plus belle partie du District, dans le voisinage immédiat des casernes des Etats-Unis et entre les rues Dauphine ou Grands-Hommes, Craps, Amour, Bons-Enfants, Morales, Urquhart, Girod et autres rues.

— Egalement —

La magnifique résidence de feu Alexandre Lesseps. Le terrain a 168 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la Levée ou Chemin Public, sur environ 2,125 pieds de profondeur.

Le tout d'après les plans qu'on peut voir à la Bourse des Négociants et des Encanteurs.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit, en billets portant 8 p. 0/0 d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement. En cas de procès, l'acquéreur devra payer cinq pour cent (honoraires d'avocat) sur le montant à recouvrer. Les acquéreurs ne seront mis en possession à leurs propres frais. Les actes de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais des acquéreurs, pardevant Edward Barnett, notaire public. 17juin

Terrains de prix et améliorés, Nos 90 de la rue St-Pierre et 97 de la rue Toulouse.

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau No 86 de la rue Bienville.

SAMEDI, 20 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique—

Deux terrains situés dans l'ilet compris entre les rues St Pierre, St Pierre, Dauphine et Bourbon. Les dits terrains sont désignés par les lettres A et B.

Le terrain A, a 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face (pied américain) à la rue Toulouse, sur 150 pieds (pied américain) de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble, toutes les bâtisses qui se trouvent dessus et portant le No 97 de la rue Toulouse.

Le terrain B. a 31 pieds 11 pouces 5 lignes (pied américain) de face à la rue St Pierre, sur 150 pieds (pied américain) de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble, les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et portant le No 90 de la rue St Pierre.

Conditions—Un tiers comptant, en billets du Trésor des Etats Unis; le reste à un crédit de 12 mois, en un ou des billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt à partir de la vente à parfait paiement. En cas de procès l'acquéreur devra payer cinq pour cent (honoraires d'avocat) sur le montant recouvré. Les polices d'assurances, si il y en a, devront être transférées à l'acquéreur jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente, y compris les timbres de Revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
17 juin—

Un magnifique Coffre-fort.
Succession de F H Huet—No. 21,958.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, 27 juin 1868, à 11 heures du matin, au bureau de l'encanteur, No 86 de la rue Bienville, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans, en date du 29 mai, il sera vendu—

Un magnifique coffre-fort.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis 16 juin—20,27

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Friedrichs Haeussler.
No 29,779.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Oscar Robin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Friedrichs Haeussler, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner. d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE,
17 juin—17 21 25 Greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 11,796—C. E. Gallagher: à tous créanciers et tous ceux que ces présentes concernent, donné aux créanciers de dit insolvable et à toutes les autres personnes intéressées dans cette affaire de faire valoir, dans les dix jours qui suivront cette publication, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et tableau présentés par Charles Smith, syndic de la succession de dit insolvable, ne seraient pas homologués et les fonds distribués conformément au dit compte et tableau.
Par ordre de la Cour.
WM. WOELPER,
17 juin—20,26 Greffier

L'ETAT DE LA LOUISIANE, Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. Je certifie par les présentes, que le 24 avril 1868, jugement a été rendu dans cette Cour, dans le procès suivant et tenant les termes et chiffres suivants, savoir: No 21,098. Mme veuve D. Allain contre Soséthène Allain,—Paroisse de Jean H. Feret, veuve et de la demanderesse—Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut pris dans cette affaire le 19 mars 1868 soit maintenant confirmé et rendu définitif; jugement est rendu en faveur de la demanderesse Madame Marguerite D. Allain, femme de Sosthène Allain, et jugement contre le défendeur, le dit Sosthène Allain, son mari, et reconvre de la somme de quatre-vingt mille deux cent trente-six piastres et cinquante-six cents, avec intérêt légal sur la dite somme, à partir du jour de la demande judiciaire, avec une hypothèque légale du cinquante mille quatre cent vingt-deux piastres et cinquante six cents sur la dite somme, à partir du 13 janvier 1834—pour seize mille trois cent quatre piastres, à partir du 22 mars 1837 sur onze mille cinq cents piastres à partir du 6er janvier 1852, et pour six mille piastres à partir du 15 avril 1855—le tout jusqu'à parfait paiement. Il est de plus ordonné, qu'il y ait une séparation de biens entre la demanderesse et le défendeur; que la demanderesse ait elle-même la direction et le contrôle de ses affaires.
[Signé] G. DUPLANTIER, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 18 mai de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 92e année de l'indépendance des Etats Unis.
W. WOOLPER,
19 mai—19, 13, 17 Greffier.

J. W. CHAMPLIN & Co. contre leurs créanciers et autres—No 19,268.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est donné aux créanciers de la susdite faillite et à toutes les autres personnes qui y sont intéressées de faire connaître, dans les dix jours qui suivront le présent avis, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par le syndic ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.
13juin—17, 20 22 Wm. WOELPER, greffier.

S. D. Gratian vs ses créanciers et les créanciers de S. D. Gratian & Co.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,617—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite insolvable, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la première publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le syndic, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte
Par ordre de la Cour. J. O. CHALON.
13 juin—17 22 Député Greffier.

L'Etat de Louisiane.
CINQUIEME COUR DE DISTRICT DE LA NLLE-ORLEANS.

JE certifie, par les présentes, que le 26 avril 1867, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant dans les termes et chiffres suivants, savoir: No 17,497—Adèle Asmar contre Amédée Gardère—Dans cette affaire soumise à la Cour pour adjudication sur les preuves enregistrées, la Cour considérant que la loi et les preuves sont en faveur de la demanderesse—Il est ordonné et adjugé qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Adèle Asmar, femme d'Amédée Gardère, et contre le défendeur le dit Amédée Gardère, son mari; qu'il y ait séparation de corps et de biens entre les parties et que le défendeur paie les frais du procès.
Jugement rendu le 26 avril 1867,
Signé le 3 mai 1867.
(Signé) CHS LEAUMONT, juge.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nile-Orléans, ce 18 mai de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 92e année de l'indépendance des Etats-Unis.
A. D. BERNOUDY,
19mai—19,2,17 Député Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut:—Attendu que Thomas Simms, a par un acte passé pardevant J. W. Breedlove, notaire public, le 20 avril 1868, acheté le propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour de ladite vente fut enregistrée le 1 leme jour de mai de l'année 1868, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte relatif aux monitions et à la manière de procéder," approuvé le 15 mars 1855; Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, de faire valoir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par C. E. Girardey & Co. encanteurs de la paroisse d'Orléans, le 1er jour de [illegible] 1858, en vertu d'un décret de cette Cour, rendu le 27me jour de février 1868, dans la succession de Wm. H. Poet, No 29,879, du docket de cette Cour, à la requête de l'administrateur de dite succession, à Thomas Simms pour le prix de $17 500.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

QUATRE CERTAINS LOTS DE TERRE ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations y appartenant, droit du chemin, privilèges et avantages aussi appartenant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 32 sur le plan original du faubourg Lafayette, et borné par les rues Philip, Chestnut, Plaquemines et la ligne divisée du faubourg Livaudais, et les dits lots sont désignés par les Nos 3, 4, 5 et 19 sur un plan dressé par C. A. Hedden, architecte, daté le 21 juillet 1853, et déposé dans le bureau de Wm. Shannon, notaire public en cette ville, dans le plan No 16, et mesurant comme suit, savoir: Le lot No 3 mesure 22 pieds 4 pouces et 7 lignes de face sur la rue Philip sur 125 pieds de profondeur; les lots Nos 4 et 5 mesurent chacun 22 pieds 4 pouces et 7 lignes de face sur la rue Philip sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 19 mesure 30 pieds de face sur la rue Chestnut sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, acquis par le dit W. H. Poet, décédé, de Thomas L. Wibray, par acte passé pardevant Wm. Shannon, notaire public en cette ville, le 20 juin 1861.
F. R. O'RORKE, Greffier
Bureau du Greffier de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 15 mai 1868.
23 mai—23,31—juin 9,22

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO.

Marchandises sèches et Lingerie.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.,
H. LEVY, encanteur,
Bureau, rue de Chartres, No 32.

MERCREDI, 17 juin, à 10 heures du matin, il sera vendu—

Indiennes françaises et américaines, coton blanc et coton écru, cotons à draps, coton blanc et coton écru à draps, gingham et ginghams, bobinet, jaconats unis et imprimés, chemises, mouchoirs, etc., tape check, mousseline brochée et mousseline Jacquard, toiles d'Irlande, cotonnades, doulas, coutils à matelas, alpagas, mérinos, mouchoirs, serviettes, nappes, bonneterie, malakoffs, corsets, chemises, chemises de peau, chapeaux, etc.
Conditions à la vente. 17 juin

PAR VINCENT & CO.

Marchandises Sèches Etrangères et Américaines.

PAR VINCENT & CO.
W. P. VINCENT, encanteur,

IL sera vendu, jeudi, 18 juin 1868, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, No 26 de la rue de Chartres.

Un assortiment choisi, comprenant:
500 Colis et Lots de
Marchandises Sèches étrangères et américaines
— Et —
Marchandises Sèches de fantaisie,
sur lesquelles l'attention du commerce est appelée. 16 juin

PAR O. VALETON.

Vins, Cognacs, Sardines, Huile, Vermouth, Porto, Sherry, Champagne, Fruits, &c.
Pour clore des consignations
PAR O. VALETON, Encanteur.

VENDREDI 19 juin, à 10 1/2 heures du matin, il sera vendu, au magasin de MM. Coutarié & Bordelois. No 30 rue Vieille-Levée, entre Douane et Bienville—

Vin rouge en barriques et en caisses,
Vin blanc en barriques et en caisses,
Cognac de diverses marques,
Sardines en 1/4 et 1/2 de boîtes,
Huile d'olives en grandes et 1/2 bouteilles,
Vermouth,
Fruits,
Madère,
Porto,
Sherry,
Champagne,
&c., &c.
Les catalogues seront prêts mercredi.
Conditions à la vente. 16 juin

PAR CHARLES E. FORTIER

RESIDENCE DE PRIX A ALGER.
Succession de Mme Odile Babin, décédée femme de Joseph F. Babin.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,
Bureau: Passage de la Bourse, No 48.

SAMEDI, 18 juillet 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 15 juin 1868, les propriétés suivantes, appartenant à la susdite succession, savoir:

Deux terrains situés au Faubourg Duverjé, dans la paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi. Les dits terrains sont désignés par les Nos 17 et 18 de l'ilet No 15, compris entre les rues Séguin, Barthélemy et Delaronde; ils ont chacun (au pied français) 32 pieds et un tiers de ligne de face à la rue St-Pierre, sur 120 pieds 11 pouces de profondeur. Ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant C. V. Foulon, notaire public aux frais de l'acquéreur.
17juin—17,27,3,11,18juil.

PAR THOMAS & SPEAR.

Succession de JEAN AGUT—No 30,951—Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Propriétés améliorées de grande valeur dans le Troisième District de cette ville.

PAR THOMAS & SPEAR.
PLACIDE J. SPEAR, Encanteur,
Bureau, 36, rue Bienville.

SAMEDI, le 18 juillet 1868, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable J. W. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o—Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St-Antoine, Soldado, Bagatel et Josephine, mesurant 36 pieds et 6 pouces de face à la rue St-Antoine, sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles.

2o—Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet borné par les rues Derbigny, Kerlerec, Columbus et Claiborne, formant l'encoignure desdites Kerlerec et Derbigny, mesurant 31 pieds, 3 pouces et 7 lignes de face à la rue Derbigny, sur 126 pieds de profondeur à la rue Kerlerec.

Termes et conditions—Moitié comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant intérêt à raison de 8 0/0 par an jusqu'à parfait paiement, avec la clause des 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de poursuite. Les bâtisses devront être assurées par l'acquéreur et les polices d'assurance transférées au vendeur. L'acquéreur payera tous les frais judiciaires. Pour les frais de vente et tous frais judiciaires y compris 5 0/0 pour les honoraires d'avocats revenant à la charge de l'acquéreur, seront payés au moyen de l'acquéreur; aussi les taxes de l'année courante 1868.

Actes de vente, y compris le timbre des Etats-Unis, pardevant O. de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. Une aux frais de l'acquéreur. 17 juin—27, 7,17,18 juillet

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1868, et compris les primes non expirées de l'année précédente		
Sur les risques d'incendie	$819,864 43	
Sur les risques de mer	238,734 17	
Sur les risques de rivière	92,543 62	
Total		$1,151,962 22
En moins—Primes sur risques non expirés le 31 mai 1868	$325,847 00	
Primes remboursées	24,471 07	
		$350,318 07
Montant net des primes le 31 mai 1868		$801,644 15
Pertes payées:		
Sur les risques d'incendie	$271,236 27	
Sur les risques de mer	173,940 56	
Sur les risques de rivières	45,929 08	
	$491,095 91	
Taxes	26,012 61	
Réassurances, Dépenses, Profits et Pertes, moins intérêt	$115,302 04	$634,314 56
Bénéfice net		$277,329 59
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Propriétés foncières		$150,617 97
Billets garantis par hypothèque		675,397 38
Billets garantis par nantissements		81,147 23
En caisse		124,280 00
Actions de banques et de chemin de fer		164,950 00
Primes en voie de perception		90,735 6
Bons de la ville		95,000 00
Effets à recevoir		177,154 79
Scrips de Compagnies d'Assurance		29,000 00
Actions "Dry Dock Valiette"		15,000 00
Actions de la Presse "Levee Steam"		3,700 00
Actions "Marine Dry Dock"		3,000 00
Actions "Merchants' Exchange"		1,000 00
Actions "Lightering & Wrecking Co"		1,900 00
Actions "La Equitable Life Ins Co"		1,000 00
Bons de l'Et t		1,400 00
Total		$1,686,414 36
En moins—Intérêts non réclamés et intérêts à payer en juillet prochain	$161,346 15	
35 0/0 du scrip de 1859 payable en juillet	70,675 75	
Primes sur risques non terminés le 31 mai 1868	236,847 00	
		$368,769 90
Actif net		$1,067,645 56

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président,
PAUL FOURCHY, Secrétaire

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi ce 5 juin 1868
PAUL W. COLLENS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

A une assemblée des Directeurs tenue le 3 juin 1868, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de TRENTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrips seront dans le premier août prochain. Il a été aussi résolu de PAYER, le second lundi de juillet prochain, Trente cinq pour cent sur le Capital du Scrip de 1859, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie

— Directeurs —
John Pemberton, P Maspero, Pierre Poets
M. Puig, David McCoard, S Z Relf,
Chas. Sagory, J J Fernandez, L F Generes
P S Wiltz, J Morgan Hall. 10 juin

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL. JUIN 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent—ou en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés de leur donner avis ou connaissance.

A	Koctor-Mary (les époux)
Appaule ou Appaulle Zacharie, dit Jean Recalt	Kahn Pauline
Angnelli Joseph	L
Alegria Paul	Lafitte Charles (les époux)
Aldibé Paul	Lapeyrolerie Jean
Aledié Mme, née Aline Frédoche	La rive Eloi
Antarrieu Jean Pierre	Le Maire
B	Loureau Emile
Bouvelle Mme Vve, née Rosalie Henriette Bermain	Lamalle Auguste
Bret Emmanuel	Lacoste Auguste
Biro Félix	Leroux Jules Mme
Bastian Jean Baptiste	Labat Jean Pierre
Bossier Casimir	Lafitte Jean (charron)
Bullevin Jean	Lambold Aline Mme (artiste lyrique)
D	Lesire Mme Vve, née Marie Fessman
Dragonne Eugène	Luro François
De Charmoise Paul	Larrivière Jean-Marie
Danger Dominique	M
Dandac (les époux)	Minvielle Pierre
Devaux Mme Vve	Martin Louis Philippe (cordonnier)
De Livaudais	Morgis Charles (de Donaldsonville, Lue)
Dahamel Eugène	P
Dodard Hippolyte Pierre	Peret Thérèse Mme
Deborddes-Lange Jean-Etienne Amédée	Prudent Victor
Despeyroux	Picard J P
E	Perceux Victor Désiré
Estebenet Jean	R
F	Rives Jean Pierre Mme Vve
Forgeot Louis	Rouquette Jean Guillaume
G	Robert Henri
Grassian Henri Gabriel	Rochelle Henri François
Girod François (tonnelier)	S
Grosland Michel Claude	St Martin Jean
Guérin Mme, née Rose Louise Euphrasie Jung	Schuster Jacques Mme Vve, née Dorothée Goep
Guyot Théodore	Ségonde Jean
Guerrier Edouard	Sauve Mme Vve, née Bertholde Simon le
J	T
Jung Joseph Auguste et Alexandre Joseph Auguste Louis	Tardos Jules
K	Trouillet Bertrand
Katz Joseph	V
	Vaguet Jean Marie Paul

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés), de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi. [illegible]

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nile-Orléans—Je certifie par les présentes, que le 12 mars 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir: No 20,787—Minna Wolfson contre son mari—Dans cette affaire, soumise à la Cour, par les avocats, pour adjudication, la loi et les preuves étant en faveur de la demanderesse—Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Minna Wolfson, et contre le défendeur, que la demanderesse soit séparée de biens et qu'elle ait dès à présent, à la demanderesse l'entière administration de ses biens et que le défendeur lui paye la somme de trois mille huit cent soixante-huit piastres et quatre-vingt-six cents, avec huit pour cent d'intérêt sur $2000, à partir du 28 octobre 1865, le même intérêt sur $917 46 à partir du 20 octobre 1866, et le même intérêt sur $951 47 du 29 avril 1866 à parfait paiement—avec privilège sur les biens du défendeur.
Rendu le 12 mars 1868.
Signé le 17 mars 1868. CHAS LEAUMONT,
(Signé) Juge de la Cinquième Cour de District de la Nile-Orléans, agissant pendant la maladie du juge de cette Cour
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nile-Orléans, ce 23 mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante huit et la 92e année de l'indépendance des Etats-Unis.
E. A. LEMINAIS
9juin—9,15,19 Député-Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

VENTE SANS RESERVE.
330 Caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
200 Lots Linge fait de raison.
100 Douzaines Chapeaux.

PAR E. ROGER & CO.,
H. SAMORY, encanteur.

JEUDI, le 18 juin, il sera vendu, à 10 heures, à leur salle d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Douane [illegible] 330 caisses bottes, souliers et brodequins pour hommes, femmes et enfants.

Aussi
Une facture Congress prunelle pour femmes et demoiselles,
100 lots linge fait de saison.
Et
100 douzaines chapeaux pour hommes et garçons.
Conditions à la vente. 17 juin

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Habillements, Marchandises Sèches, etc.

—AUSSI—

200 caisses Chapeaux venant d'être reçus par les steamers 'Sherman' et 'Geo. Cromwell.'

PAR GABRIEL LEAUMONT, encanteur.
Salle d'encan, 39, rue de Chartres.

MERCREDI, 17 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

Un assortiment Habillements et Marchandises Sèches.
— Aussi—
200 caisses CHAPEAUX pour hommes et enfants, reçus par les derniers arrivages de New-York.
Conditions—Comptant. 17 juin

MONTGOMERY BROS. & CO.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 18 de juin, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 99 de la rue de Gravier—

Un assortiment général de meubles
—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, Buffets, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à siège à ressorts, table de toilette à dessus de marbre, toilettes et commodes, tables à lit, tables à rallonges, chaises de cuisine, etc.—le contenu d'un grand nombre de maisons.

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siége et bois et rotin. mars

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons, etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, jeudi 18 de juin, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Liner, rue Gravier,

Elégants Chevaux appareillés,
Chevaux de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières,

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis [illegible]

Terrains améliorés et de prix dans le Premier District.—Vente à l'encan.—Affaire Thomas Fleming, contre Bernard Duffy et autres.—No. 25,652.

PAR MONTGOMERY BRO & CO.,
R. M MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, le mardi, 7 juillet, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, rendu le 22 mai 1868, et signé le 2 juin 1868—No. 25,652 du docket de ladite cour.

1o.—Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, et situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Erato, Cypress, Prieur et Hevia. Ledit terrain a 34 pieds de face à la rue Hevia, sur une profondeur de 56 pieds, de et s'étend de la rue Cypress à la rue Hevia.

2o.—Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Commune, Claiborne, Palmyre et Derbigny. Ledit terrain a 31 pieds 6 pouces de face à la rue Derbigny, sur une profondeur de 25 pieds.

Le plan est exposé à la Bourse.
Conditions — Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis
L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur pardevant O. Morel, notaire public, aux frais de l'acquéreur 3 juin—10 14 28,—7 juillet

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Maison double rue Baronne, entre les rues Erato et Thalie—Ilet amélioré sur l'Avenue Hagan, entre les rues Banks et Bandin.

Succession de Michael Aspill—No 32,046.
Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans.

Par C. E. GIRARDEY & Co,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
Bureau, No 17, Passage de la Bourse.

SAMEDI le 20 de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 23 avril et le 13 mai 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession de Michael Aspill, décédé, les propriétés ci-après décrites:

1o—Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bacchus Baronne, Apollo et Carondelet. Erato et Thalie, mesurant 33 pieds 11 pouces de face à la rue Bacchus (maintenant Baronne) sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur. Les améliorations consistent en une maison basse en bois, double ou non de cuisine en bois, à étage. Ensemble avec 36 actions de $100 chacune du capital stock de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque, l'acquéreur des dites propriétés devra assumer, en plus du montant de son adjudication, un billet (dont terme) en faveur de la dite Banque des Citoyens de la Louisiane pour la somme de $5/6, payable et recevable le 1er mai 1869, conformément à la Charte de la Banque.

2o—Un ilet de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par l'Avenue Hagan, les rues Banks et Bandin, mesurant 319 pieds 6 pouces et 6 lignes de face sur l'Avenue Hagan; cet ilet sera divisé en 20 lots, subdivisé en 24 grands terrains. Les améliorations consistent en une jolie maison à étage, ayant 4 chambres et galerie sur le devant; une bâtisse servant de cuisine, écurie, etc.

3o—Trente et un ou cinq lannant presque [illegible] Cette maison bornée par les rues Hagan Avenue, Bandon, Gravier et Perdido, désignées par les Nos 4 34 inclusivement.

Conditions de la vente—Moitié comptant; le reste en billets de l'acquéreur à 12 mois de crédit, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement avec la clause de 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de poursuite. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées au vendeur.

L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de l'année 1868

Les actes de vente et les timbres des Etats-Unis, aux frais des acquéreurs, pardevant W. J. Castell, notaire public. 16,17,22,28,4,15,18juil

Propriété de choix, rue Poydras, entre les rues Franklin et Liberté.

Mme Mary McMillen vs Emily C. McMillen No 20,981—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau. No 17. Exchange Place.

SAMEDI, le 20 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, en vertu d'un jugement de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, rendu le 14 mai 1868 et signé le 12 de mars 1868, il sera vendu à l'enchère publique—

Deux morceaux de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues South Poydras, Lafayette, Franklin et Liberté, désignés par les lettres A, B et C.

1o—Les terrains A et B se touchant et mesurant ensemble 46 pieds 7 pouces et 1 ligne de face à la rue South Poydras, sur 81 pieds 3 pouces dans le fond, sur 135 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne vers la rue Liberté et 122 pieds 10 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du terrain C. Les améliorations consistent en une maison double en briques, ayant deux étages et la ligne du terrain C, sur les Nos 262 et 264 rue Poydras.

2o—Le lot C touche aux lots A et B et mesure 27 pieds de face à la rue South Poydras, sur 142 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne des lots A et B, une première profondeur sur la ligne opposée 139 pieds; 10 pouces et une deuxième profondeur 30 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne opposée 130 pieds. Les améliorations consistent en une maison basse en briques, ayant 2 étages et 2 chambres, et la seconde ayant 2 chambres et 10 pieds.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, un tiers à 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété, lesdits billets portant intérêt à raison de 8 0/0 par an du jour de la vente, jusqu'à parfait paiement, l'hypothèque devra contenir les clauses de non aliénation et de 5 0/0, honoraires d'avocat, en cas de procès.

Les propriétés devront être assurées pour le montant entier des dits billets et les polices transférées aux vendeurs. Les taxes de 1868 devront être assumées par les acquéreurs.

Les actes de vente et les timbres des Etats-Unis, aux frais des acquéreurs, pardevant E. G. Gottschalk, notaire public. 17 mai—3—juin 6,13,20

Terrains améliorés dans la rue Jackson.
Succession de George Hughes.
No 28,504.
Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau, No 17 Passage de la Bourse.

SAMEDI, le 11 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 14 mai 1868, et signé le 29 mai 1868, il sera vendu, à l'enchère publique, à l'effet d'opérer un partage dans la succession de George Hughes, savoir—

Un terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Jackson, Josephine, Laurel et White. Ledit terrain est désigné par le No 3 et a 31 pieds 9 pouces 7 lignes de face à la rue Jackson, sur 116 pieds 9 pouces 3 lignes et demie de profondeur. Les améliorations sont: deux maisons en bois.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes de 1868.

L'acte de vente, y compris les timbres du Revenu des Etats-Unis, pardevant ——, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 7 juin—7 20 27—4 11 juillet

SECOND ETAT ANNUEL
DE LA
Compagnie d'Assurance des Facteurs et des Commerçants.

39....Rue Carondelet....39
Nlle-Orléans, 30 avril 1868.

LES Directeurs, conformément à la charte de la Compagnie, publient l'état suivant des affaires de dite Compagnie pour l'année expirée le 30 avril 1868—savoir.

PRIMES		
Sur risques d'incendie	$ 91 729,00	
" risques de rivière	175 356,55	
" risques de mer	58 170,84	
		325,256 79
En moins, primes non expirées	15,763 30	
Primes remboursées	2,919 49	18,702 09
Montant des primes		$307,556 70
PERTES ETC., PAYEES		
Sur risques d'incendie	$ 24,056 82	
" risques de rivières	110,636 27	
" risques de mer	58,012 57	
Réassurances	16 685 30	
Réfactions (rebate returns)	17,815 15	
Taxes d'Etat, de ville et de revenu intérieur	8,930 07	
Frais généraux, intérêt et escompte en moins	20 704,05	256,257 23
Bénéfice net		$51,099 47
L'ACTIF DE LA COMPAGNIE EST COMME SUIT		
Billets pour actions		$330,020 50
En caisse		106,300 36
Primes en voie de perception		63,290 00
Prêts garantis		27,686 65
Effets à recevoir à courtes échéances		16,579 71
Actions de chemins de fer de ville		54,475 00
Meubles et installations de bureau		3,744 17
		$600,094 13

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

MICHEL MUSSON, Président
ED A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer à partir du 30 juin prochain (1868) au DIVIDENDE-INTERET de DIX pour cent par an sur les paiements de capital en comptant et un DIVIDENDE COMPTANT de QUINZE pour cent aux actionnaires sur le montant payé de leurs primes participant au bénéfice de l'année.

Il a été en outre résolu d'appeler un versement de DIX pour cent sur le capital de la Compagnie, lequel versement devra être fait le 29 juin prochain (1868) avant cette époque.

MICHEL MUSSON, Président,
HARMON DOANE, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

— DIRECTEURS —
Moses Greenwood, Richard Milliken,
J W Burbridge, Samuel E. Moore,
W A Johnson, Wm H Henning,
John I. Noble, J. J. Warren,
John Chaffe, Simon Bloch,
Hugh McColl, R. T. Buckner,
Marshall J Smith, Sam'l Friedlander,
J Caulfield, H Freiison,
Alfred S. Huntington, Wm. Creevy,
L. H Terry, L. W Rodd,
J D. Blair, Joseph Hoy,
Robert Pitkin, Perry Nugent,
E. Cambon, 30 mai—1m